

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2026

PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire nomme Didier JEANNIN, Secrétaire de séance.

Monsieur Didier JEANNIN procède à l'appel nominal.

Monsieur le Maire informe que :

- Marcel DURU a donné pouvoir à Joël BIGOT,
- Myriam BÉGAUD a donné pouvoir à Agnès SCOT,
- Jean-Luc LIGUORI a donné pouvoir à Didier JEANNIN,
- Thierry CLÉRADIN a donné pouvoir à Lucien LE COM,
- Michaël BALLUAIS a donné pouvoir à Xavier FAURRE
- Nadia AMARZOUK a donné pouvoir à Hélène LEFEBVRE.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Décembre 2025, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques. Demande d'intervention de Monsieur Hervé GOUJON.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Hervé GOUJON.

Monsieur Hervé GOUJON :

« A la page 14 du compte rendu, dans le dernier paragraphe, il y a je pense une faute de frappe puisque ce n'est pas en 2000 mais en 2008 qu'il y a eu une accélération avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale. »

Monsieur le Maire acquiesce et remercie Monsieur GOUJON.

Le procès-verbal du 18 Décembre 2025 est donc approuvé à l'unanimité (29 voix pour).

I - BUDGET - FINANCES - FISCALITE - INTERCOMMUNALITE - EMPRUNTS

1- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026

Joël BIGOT :

« Je vais vous dire quelques mots sur ce rapport puis mon collègue, Monsieur Laurent TURQUER, viendra apporter des informations complémentaires.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires n'est qu'une proposition, le budget étant voté le mois prochain. En effet, comme vous le savez, les chiffres arrivent au fur et à mesure dans une situation nationale très incertaine. Des chiffres qui sont, bien entendu, davantage à la baisse qu'à la hausse.

Ce qu'il est possible de dire, c'est que nous avons environ 600 000 € de recette en moins de dotation de l'État. Je ne vais pas aujourd'hui vous en faire le détail. Cependant, la ville de Petit-Couronne a toujours été considérée comme une ville riche. Nous l'avons été dans le passé, car nous étions une ville industrielle dans une Métropole industrielle. Cela nous pénalise fortement aujourd'hui car nous sommes toujours considérés comme une ville fortunée.

La Loi de Finances est votée mais les décrets ne sont pas tous sortis, ce qui nous empêche ce jour d'avoir des chiffres exacts. J'espère que nous les aurons le mois prochain.

Avec ce désengagement de l'État au niveau des dotations, nous allons avoir une épargne nette très faible. Et je pense qu'au moment du budget nous aurons une épargne nette négative puisque nous avons eu confirmation ce matin que la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) sera de 0€. L'an dernier nous avons touché 387 000€ et cette année nous aurons donc 0€. Nous aurons probablement encore du négatif sur nos recettes. Cela étant, lorsque nous entendons aux informations que l'État est à 3 500 milliards de dettes nous ne pouvons-nous étonner que des coupes soient faites.

Pour rappel, l'épargne nette dans une ville correspond aux recettes moins les dépenses. Nous sommes dans le positif mais il faut retirer de ce montant le capital de la dette. Or, si nous faisons les recettes moins les dépenses nous arrivons à un net de 51 000€ à ce jour. Cependant, je pense que ces 51 000€ seront entre 0 et -50 000€ au moment du vote du budget, compte tenu de la confirmation de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas de figure, malheureusement. Cela étant cette situation est très ennuyeuse surtout pour un Maire en fin de son mandat. Passer la main avec un budget moins positif que les années précédentes n'est pas aisé. J'aurais préféré une autre situation.

Il y a tout de même du positif puisque, pour en arriver là, nous avons resserré tous nos budgets. Lorsque les recettes diminuent, il faut qu'il en soit de même pour les dépenses. Cela signifie que nous nous sommes basés, pour nos dépenses prévues sur 2026, sur le réalisé 2025 de manière à ne pas faire d'inflation sur les dépenses. Nous ne faisons donc pas de coupes dans les budgets, mais les services qui pensaient avoir plus qu'en 2025 n'auront pas des budgets plus importants que l'an passé.

Une masse salariale dans une commune de notre strate est d'environ 57%. Nous sommes aux alentours de 55%. Cela signifie que nous avons une masse salariale très correcte. Cela étant nous l'avons serré au maximum. Nous sommes contraints de l'augmenter de 1,2% car l'État augmente de 3 points la CNRACL. Nous devons maintenant payer une participation sur la Mutuelle et la Prévoyance Santé. Nous devons assumer tout ceci.

Je tenais aussi à préciser que les augmentations de 3% de la CNRACL, avec les participations à la Mutuelle et la Prévoyance représentent un peu plus de 120 000€ de dépenses supplémentaires sans augmenter la masse salariale.

J'y reviendrai au moment du budget en faisant un zoom sur notre masse salariale en comparaison avec d'autres communes afin d'être plus précis.

Le budget sera dans trois semaines, d'ici là certaines choses peuvent encore changer, en positif comme en négatif.

Il y a tout de même du positif. Nous sommes une ville avec un potentiel de rentrées fiscales pour l'avenir cela grâce au redéploiement des activités sur le site de l'ancienne raffinerie. Des bâtiments vont se construire et se sont de petites recettes au mètre carré mais ce sont tout de même des recettes. Il y aura aussi un gros projet qui apportera de la richesse dans les années à venir.

Malgré une épargne nette qui sera entre 0€ et - 50 000€ nous avons tout de même une réserve financière en investissement autour de 2 millions 3 en plus de tous les travaux qui sont fléchés dans la Ville sur 2026. Ce qui signifie bien que la situation n'est pas catastrophique. Nous avons une épargne nette qui n'est pas à la hauteur de ce que nous avons connu par le passé mais une situation financière saine. L'état de la dette à Petit-Couronne est de 248€ par habitant. Or, les villes de strates équivalentes à la nôtre ont une dette moyenne de 755€ par habitant. Nous sommes donc 3 fois inférieurs aux villes de notre strate. Juste pour information complémentaire, la Métropole c'est 1240€ par habitant fin 2024. La dette de l'État, elle, est de 3500 milliards représentant 50 000€ par habitant.

Voilà ce que je souhaitais dire sur les grands points du Rapport d'Orientations Budgétaires. Sur le ratio de désendettement, nous sommes à 1.85 ans de désendettement en 2025. Les Villes sont dans le rouge à partir de 12 ans de désendettement. Pour donner un exemple, une ville comme Cléon est à 101 ans de temps de désendettement. »

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Laurent TURQUER.

Laurent TURQUER :

« Je ne vais pas ajouter de chiffres, puisqu'ils ont tous été cités. J'avais juste noté que le ratio de désendettement en 2020 était de 1,6 ans. En 2023 il était de 1,4 ans. En 2024 de 1,8 ans et en 2025 de 1 année 85. Ce qui confirme bien ce qui vient d'être énoncé, à savoir que la ville, même si le compte rendu est pessimiste par rapport à l'État, n'est pas dans une situation grave. Il faut être vigilant.

Le taux moyen de la dette est de 1,33% répartie entre la Caisse d'Épargne 87%, le Crédit Agricole 12%. Je ne vais pas ajouter davantage de chiffres. Pour moi le plus important à retenir reste la dette par habitant de 248€ pour une moyenne de la strate de 755€ en Janvier 2025. Et la dette par habitant de l'agglomération de Rouen de 1240€ par habitant fin 2024. »

Joël BIGOT :

« Merci Laurent, forcément nous rentrerons plus dans les détails lors de la présentation du budget avec un power point qui sera diffusé. »

Le Conseil Municipal a pris acte de la délibération relative à l'attribution du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Lucien LE COM.

II - CADRE DE VIE/DEVELOPPEMENT DURABLE/RISQUES MAJEURS

2- Projet instituant des Servitudes d'Utilité Publique sur la parcelle AM142 - Ancienne raffinerie Petroplus

Lucien LE COM :

« Ce point concerne les servitudes d'Utilité Publique sur l'ensemble de la propriété VALGO, qui a pris la relève de la raffinerie.

Une inspection des installations classées de VALGO a été réalisée le 12 Janvier par la DREAL. Une visite qui avait pour but et objet de procéder au recollement des travaux de démantèlement et de dépollution menée par la société VALGO. Ce projet de récolement concerne un ensemble de onze Servitudes d'Utilité publique. Vous en avez le détail dans le dossier qui accompagne la délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet d'arrêté instaurant les Servitudes d'Utilité Publique. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au projet instituant des Servitudes d'Utilité Publique sur la parcelle AM142 - Ancienne raffinerie Petroplus est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire passe la parole à Xavier FAURRE.

III - EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE - SPORT - VIE ASSOCIATIVE

3- Budget Ville : Acomptes sur les subventions aux associations 2026

Xavier FAURRE :

« Le premier point consiste à voter les acomptes sur les subventions aux associations pour l'année 2026. Comme chaque année, pour assurer le bon fonctionnement des associations, il vous est proposé de verser une avance sur la subvention 2026 qui va correspondre à 50 % de l'attribution 2025. La Ville procède ainsi depuis 1988, cela afin de permettre aux associations de ne pas avoir de problème de trésorerie. Vous disposez du tableau récapitulatif des différents montants. »

Monsieur le Maire passe au vote.

Abstention de Jean-Louis CREVEL pour Normandie Pétanque, de Hervé GOUJON pour le CLAPT et l'ACPG CAPM et les jardins familiaux et d'Ingrid VELTIN pour Act'Emploi.

La délibération relative au Budget Ville : Acomptes sur les subventions aux associations 2026 est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

4- Convention de partenariat entre la Ville de Petit-Couronne et la Ville de La Bouille

Xavier FAURRE :

« Il s'agit pour la Vill de la Bouille d'avoir un partenariat avec nous sur le Centre de Loisirs afin que les enfants de la Bouille puissent bénéficier des activités au sein de l'Accueil de Loisirs de Petit-Couronne. La convention a pris fin en fin d'année 2025, il

faut donc la renouveler pour 3 ans de 2026 à 2028. C'est exactement la même que pour les périodes précédentes. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative à la Convention de partenariat entre la Ville de Petit-Couronne et la Ville de la Bouille est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire passe la parole à Conchita DAMBRINE.

5- Projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance

Conchita DAMBRINE :

« Le projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance de Petit-Couronne fixe le cadre de fonctionnement et les orientations éducatives, sociales et organisationnelles du service municipal d'accueil du jeune enfant. Il rappelle les valeurs fondamentales portées par la structure : bienveillance, sécurité affective, inclusion et respect du rythme individuel de chaque enfant. Le document détaille l'organisation de l'accueil collectif (35 places), les compétences de l'équipe pluridisciplinaire et les pratiques pédagogiques mises en œuvre, notamment la motricité libre, la libre exploration ludique et les ateliers sensoriels, culturels et artistiques.

Le projet souligne également l'importance de la coéducation avec les familles, la participation parentale et les actions de soutien à la parentalité. Il réaffirme l'accessibilité du service à tous les publics, en particulier les enfants en situation de handicap ou issus de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle. Enfin, il inscrit l'établissement dans un réseau partenarial local structuré (PMI, écoles, services municipaux, acteurs culturels...) et dans une démarche progressive de développement durable.

Ce document constitue le référentiel nécessaire à la conduite du service et doit être approuvé par délibération du Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération relative au Projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance est adoptée à l'unanimité (29 voix pour).

V- INFORMATION

Délégation de missions complémentaires au Maire.

Monsieur le Maire :

« Nous avons onze concessions cimetière.

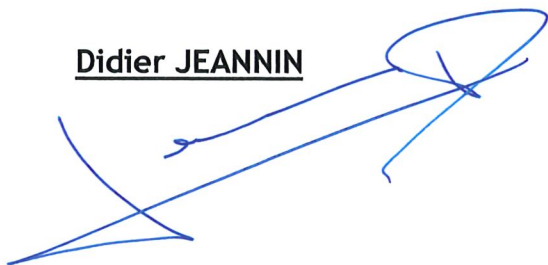
Je conclurai en remerciant les services qui ont travaillé sur le Rapport d'Orientations Budgétaires parce qu'il s'agit d'un travail très important : Madame SEILLE (Fiscalité), Madame DE ALMEIDA (Finances) et Monsieur Laurent TURQUER (Elu), Madame GEST (DGS) ainsi que tous ceux qui ont participé à l'ensemble de ces calculs complexes.

Cela n'est pas terminé puisqu'il y aura encore probablement des changements et ajustements jusqu'au vote du budget. »

La séance est clôturée à 19h00.

Le Secrétaire de Séance,

Didier JEANNIN



Le Maire,

Joël BIGOT

